

Politique

**Sélection des intermédiaires - contreparties et
Exécution des ordres - et rapport annuel**

Natixis Investment Managers International

Version n° 6

Sommaire

1. Introduction	4
2. Organisation.....	5
2.1 Cas général.....	5
2.2 Cas particuliers.....	5
2.3 Cas des délégations.....	6
3. Dispositif d'exécution.....	7
3.1 Périmètre	7
3.2 Principaux lieux d'exécution des ordres confiés à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS.....	7
3.3 Instructions reçues du client.....	7
3.4 Clients non professionnels.....	7
3.5 Ordres groupés	8
3.6 Opérations croisées entre portefeuille.....	8
3.7 Affectation des transactions	8
3.8 Force majeure	8
3.9 Coûts d'exécution	8
4. Procédure de sélection des courtiers et contreparties	9
4.1 Pour les ordres passant par NATIXIS TRADEX SOLUTIONS	9
4.2 Pour les transactions négociées en direct par NIMI	9
5. Suivi de la politique.....	10
5.1 Réexamen annuel et rapports d'exécution.....	10
5.2 Contrôles de la politique.....	10
5.3 Conflits d'intérêts.....	10
6. Communication et révision de la politique.....	12
7. Acceptation du client	12
8. Responsabilités (obligation de moyens)	12
9. Enregistrement et conservation des données	12

En annexe

I. Information sur les ordres négociés en direct par NIMI

Annexe 1 : Les 5 contreparties les plus utilisées en 2022

Annexe 2 : Périmètre des transactions spécifiques négociées en direct – principes et critères retenus

II. Information sur les ordres de NATIXIS TRADEX SOLUTIONS dans le cadre de son activité d'intermédiation

Annexe 3 : Rapport annuel TOP 5 Contreparties

Annexe 4 : Lieux d'exécution

Annexe 5 : Critères de sélection

Pour information, vous trouverez ci-dessous les liens vers le dispositif de NATIXIS TRADEX SOLUTIONS (anciennement Natixis Asset Management Finance) dans le cadre de son service d'intermédiation

- **Rapport annuel des cinq premiers lieux d'exécution / cinq premiers brokers**

Source : Natixis TradEx Solutions

Rapport annuel des cinq premiers brokers 2022

<https://www.tradex-solutions.natixis.com/fr/transparence>

- **Politique politique de sélection et d'exécution des ordres**

Source : Natixis TradEx Solutions

Politique de sélection et d'exécution des ordres

<https://www.tradex-solutions.natixis.com/fr/transparence>

1. INTRODUCTION

Le présent document a pour objectif d'informer nos clients ou investisseurs potentiels de la politique de sélection et d'exécution des ordres mise en œuvre par Natixis Investment Managers International (ci-après «NIMI») pour le compte des portefeuilles qu'elle gère.

Ce document s'adresse à nos clients ou investisseurs potentiels qu'ils soient investisseurs professionnels ou non professionnels au sens de la directive MIF et qu'ils soient titulaires d'un portefeuille individuel géré sous mandat ou porteurs de parts d'Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (« OPCVM ») et de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA »).

Ce document a été établi en application des textes de référence réglementaires suivants :

- La directive MIF 2014/65/EU
- La position - recommandation AMF n° 2014-07. Guide relatif à la meilleure exécution

La majorité des ordres de NIMI sont confiés à Natixis TradEx Solutions (ci-après "NATIXIS TRADEX SOLUTIONS"), dans le cadre de son activité d'intermédiation. Par exception, certaines transactions sont négociées en direct par NIMI, du fait de leurs spécificités. Cette organisation est détaillée en point 2.

NIMI a demandé à ses intermédiaires à être catégorisée client professionnel. Ces intermédiaires ont également l'obligation d'apporter à la société de gestion « la meilleure exécution » en particulier lorsque celle-ci agit pour le compte de ses clients.

2. ORGANISATION

2.1 Cas général

NIMI transmet la quasi-totalité de ses ordres résultant des décisions de gestion sur les instruments financiers à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS.

Le recours à une expertise d'intermédiation externe permet de répondre au mieux des intérêts de nos clients et d'obtenir le meilleur résultat : NATIXIS TRADEX SOLUTIONS est une entité dédiée à l'activité d'intermédiation dotée d'outils et de process ad hoc. Cette infrastructure permet de traiter les ordres dans le meilleur intérêt de ses clients et donc de NIMI. Elle agit en toute indépendance et compte tenu de la volumétrie traitée, permet d'obtenir des meilleurs prix et de diminuer le risque opérationnel.

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS est une filiale de NIMI agréée comme banque prestataire de services d'investissement par l'ACPR.

NIMI peut à tout moment demander à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS à être traitée comme un client non professionnel et bénéficiaire ainsi du régime de protection élevé. A ce titre, le critère prépondérant sera celui du coût total représentant le prix de l'instrument ou du contrat financier majoré de l'ensemble des coûts liés à l'exécution.

NIMI se donne la possibilité d'instruire NATIXIS TRADEX SOLUTIONS des ordres spécifiques tels que notamment les ordres à la clôture, liés et ordres sous contraintes.

2.2 Cas particuliers

Pour certaines opérations spécifiques (détaillées ci-dessous), NIMI peut également traiter directement des ordres et les transmettre à des intermédiaires habilités.

NIMI opte pour le statut de client professionnel vis-à-vis des intermédiaires/contreparties.

Le process de sélection des intermédiaires pour les ordres passés en direct est établi comme suit :

- Pour les opérations de gré à gré dans le cadre du montage des fonds structurés ;
Dans le cas général, NIMI procède par appel d'offres. Les critères de sélection des contreparties choisies pour participer à un appel d'offres sont notamment l'expertise de cette contrepartie sur le sous-jacent support du montage et donc sa capacité à délivrer des prix compétitifs, ainsi que sa faculté à accepter les clauses juridiques de NIMI au sein des contrats relatifs à ces opérations. L'assurance d'être accompagné par la contrepartie dans le long terme sur cette activité et sa propension à maintenir une qualité de service durable sur ces opérations à long terme sont également prises en compte. Dans certains cas exceptionnels, NIMI ne procède pas à un appel d'offres. Ces cas sont documentés par l'équipe de structuration, analysés par l'équipe de risques et validés par la conformité.
- Pour les opérations dans le cadre de la gestion des fonds structurés ;
Ces opérations, telles que les opérations liées à la réduction du nominal d'un swap et les opérations de substitution, sont prévues contractuellement lors du montage du fonds à formule.
- Pour les opérations de structuration d'instruments financiers complexes (de type EMTN par exemple) négociés sur un marché de gré à gré ;

Le processus de best execution / sélection ne repose pas uniquement sur le prix mais inclut d'autres critères tels que la capacité à proposer des stratégies innovantes. NIMI procède principalement par appel d'offres. Dans certains cas exceptionnels, NIMI ne procède pas à un appel d'offres. Ces cas sont documentés d'opérations sur actifs complexes de titrisations nécessitant une étude de la documentation juridique de ces actifs et une connaissance des contreparties actives sur ce marché. Le délai de négociation de telles opérations peut s'étendre sur plusieurs semaines.

- Dans le cadre de la prestation de service de RTO, NIMI s'engage à couvrir les prestations suivantes en fonction des caractéristiques de chacune des transactions :
 - Suivi du process Best Execution / Best Sélection défini en Annexe 1 ;
 - Due diligence sur les primes des contreparties ;
 - Evaluation annuelle des Contreparties.

Dans les conventions de prestations de service, NIMI rappelle par ailleurs que la maîtrise des coûts liés aux transactions (taux de courtage et d'intermédiation, coûts directs et indirects intervenant dans la négociation) constitue un élément essentiel des obligations de meilleure exécution et de meilleure sélection dues par NIMI à ses clients.

- Les quelques opérations spécifiques sur des FCPE actionnariat, dont les conditions de négociation sont définies par le règlement du fonds.

N.B. : La liste des transactions spécifiques n'est pas exhaustive.

2.3 Cas des délégations

La présente politique s'applique lorsque la société de gestion gère les portefeuilles en direct. Lorsqu'elle délègue à des tiers, la politique de ces tiers s'applique.

3. DISPOSITIF D'EXECUTION

3.1 Périmètre

La présente politique s'applique à tout client de NIMI, non professionnel ou professionnel au sens de la directive MIF pour lequel NIMI offre un service d'investissement et de gestion collective.

Les instruments financiers couverts par cette politique d'exécution des ordres s'entendent comme ceux définis par la section C de l'annexe 1 de la directive MIF 2014/65/EU.

3.2 Principaux lieux d'exécution des ordres confiés à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS

NIMI transmet ses ordres à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS qui, disposant de sa propre politique d'exécution, a la possibilité de bénéficier d'une diversité de lieux d'exécution (cf. annexe 4) dans le but de fournir la meilleure sélection des intermédiaires et la meilleure exécution

Sans constituer une liste exhaustive, les lieux d'exécution proposés par NATIXIS TRADEX SOLUTIONS sont :

- les marchés réglementés (via un intermédiaire autorisé par le client, NIMI en l'espèce) ;
- les Systèmes Multilatéraux de Négociation (MTF) / OTF ;
- le marché de gré à gré (auprès d'une contrepartie autorisée par le client, NIMI en l'espèce).

NIMI autorise NATIXIS TRADEX SOLUTIONS à exécuter un ordre en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation. Le marché de gré à gré comporte un risque de contrepartie et ne dispose pas de système de carnet d'ordres (même risque pour les transactions réalisées via MTF). Dans tous les cas, NATIXIS TRADEX SOLUTIONS ne peut traiter les ordres de NIMI qu'avec des contreparties agréées par NIMI.

La liste des lieux d'exécution retenus par NATIXIS TRADEX SOLUTIONS, ou plateforme de négociation sur laquelle NATIXIS TRADEX SOLUTIONS pourra exécuter un ordre est précisée en annexe 4.

3.3 Instructions reçues du client

En cas d'instruction du client portant notamment soit sur l'organisation, soit sur le choix d'un intermédiaire, soit sur une partie ou un aspect de l'ordre seulement, NIMI ne peut garantir l'obtention du meilleur résultat possible dans le cadre de l'exécution de l'ordre.

De la même façon en cas d'instruction de NIMI à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS, cette dernière pourra être exonérée de ses obligations de meilleure sélection et de meilleure exécution afin de se conformer en priorité à cette instruction.

3.4 Clients non professionnels

Par dérogation à l'annexe 1, pour les clients non-professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total.

3.5 Ordres groupés

Sauf instruction contraire du client, NIMI et NATIXIS TRADEX SOLUTIONS peuvent utiliser la possibilité de grouper les ordres des clients entre eux dans le respect de l'article 321-108 du RGAMF¹.

Dans chaque cas :

- NIMI et NATIXIS TRADEX SOLUTIONS s'assurent au préalable que le groupement des ordres ne fonctionne pas au détriment de l'un des clients ;
- les procédures circuit d'ordres matérialisent la manière dont le volume et le prix des ordres déterminent les répartitions et le traitement des exécutions partielles.

3.6 Opérations croisées entre portefeuille

NIMI peut procéder à des opérations croisées entre portefeuilles dans le but d'obtenir le meilleur résultat possible pour l'ensemble des portefeuilles concernés en particulier en termes de coût (i.e. frais d'intermédiation plus faibles ou au bénéfice d'un prix en milieu de fourchette).

Les opérations croisées entre portefeuilles sont soumises à l'accord préalable du département Conformité dans le respect de procédures internes permettant de gérer les conflits d'intérêts potentiels.

3.7 Affectation des transactions

NIMI définit a priori l'affectation des ordres qu'elle émet. Dès qu'elle a connaissance de leur exécution, elle transmet au dépositaire / teneur de compte l'affectation précise et définitive des bénéficiaires de ces exécutions.

3.8 Force majeure

En cas de difficulté majeure rencontrée dans l'exécution d'un ordre, telle qu'une panne de système informatique ou de sévères perturbations du marché, NIMI pourrait ne pas être en mesure d'exécuter un ordre selon la présente politique.

NIMI dispose de moyens de secours qui seront mis en œuvre conformément à ses procédures internes de continuité d'activité.

3.9 Coûts d'exécution

Les frais d'intermédiation font l'objet d'un suivi régulier des montants alloués au titre de l'exécution (courtage). Ce suivi prend en compte la rémunération qui est reversée à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS.

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS dispose de sa propre politique « Best exécution/Best Sélection » qui est portée à la connaissance de NIMI.

¹ Cf. aussi article 321-109 du RGAMF sur les groupements de transactions pour compte propre avec un/des ordre(s) client(s) : « Toute société de gestion de portefeuille qui a groupé une transaction pour compte propre avec un ou plusieurs ordres de clients ou ordres passés pour le compte d'OPCVM s'abstient de répartir les opérations correspondantes d'une manière qui soit préjudiciable à un client ou à un OPCVM ».

4. PROCEDURE DE SELECTION DES COURTIERIS ET CONTREPARTIES

La sélection des tiers est faite en tenant compte du prix, du coût, de la rapidité, de la probabilité d'exécution et de règlement, de la taille, de la nature des ordres ou de toutes autres considérations relatives à l'exécution des ordres.

4.1 Pour les ordres passant par NATIXIS TRADEX SOLUTIONS

La « Best Selection » s'appuie sur un processus d'accréditation des intermédiaires.

La meilleure sélection est faite sur la base d'une liste de contreparties autorisées validée par NIMI. Le processus de sélection des contreparties suit des principes matérialisés par la formalisation de la demande d'accréditation, la documentation de l'ensemble du processus et la revue au minimum annuelle et sur évènement pouvant le cas échéant conduire à la suspension d'une contrepartie référencée, et lorsque le cas l'exige, à sa radiation.

4.2 Pour les transactions négociées en direct par NIMI

Les gérants-négociateurs NIMI qui passent leurs ordres en direct ne passent que par les intermédiaires autorisés préalablement par la Direction des Risques.

Deux arguments peuvent conduire les équipes de gérants-négociateurs à demander l'agrément d'un nouvel intermédiaire :

- l'importance des volumes traités par celui-ci qui en font un acteur incontournable sur un type d'instrument particulier (i.e. nécessité d'être en relation avec cet intermédiaire afin d'assurer à nos clients l'accès à la plus grande liquidité possible ;
- la spécialisation de l'intermédiaire sur un segment de marchés, d'instruments ou de zones géographiques très spécifiques (non couverts par des intermédiaires plus généralistes).

N.B. : à tout moment, dans des configurations particulières de crise sur les marchés ou d'inquiétude sur la solidité ou l'intégrité d'un intermédiaire, la Direction des Risques a la possibilité d'interdire le passage des ordres par un broker jusqu'alors normalement autorisé.

Pour chaque intermédiaire auquel la gestion a recours, sont définies les modalités de :

- mise en œuvre des facteurs / critères définis (précisés dans les modes opératoires/procédures de chaque gestion concernée) ; et d'
- historisation de l'ensemble des éléments ayant contribué à retenir cet intermédiaire

Lors du passage d'ordre, la gestion conserve toute information relative à l'exécution permettant d'apporter la preuve que les critères de sélection ont bien été respectés.

5. SUIVI DE LA POLITIQUE

5.1 Réexamen annuel et rapports d'exécution

NIMI s'engage à publier sur base annuelle, pour chaque catégorie d'instrument financier/de transaction, l'identité des cinq contreparties avec lesquelles a été réalisé le plus grand volume d'ordres.

5.2 Contrôles de la politique

NIMI vérifie régulièrement si le dispositif d'exécution prévu dans la présente politique permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour le client ou si elle doit procéder à des modifications de ses dispositifs en matière d'exécution.

La meilleure exécution et/ou la meilleure sélection ne s'appliquent pas forcément aux transactions individuelles (au ligne à ligne), mais sont estimées sur la base de l'ensemble des transactions passées sur une période donnée.

NIMI dispose des éléments de justification de la meilleure exécution pour les ordres confiés à NATIXIS TRADEX SOLUTIONS sous forme d'informations et de reportings mis en place par cette dernière.

A titre d'exemple, NATIXIS TRADEX SOLUTIONS fournit à NIMI les éléments de reporting suivants :

- Le tableau de bord d'activité sur le cash action précise les montants des frais payés aux brokers ;
- Les statistiques "intermédiation" détaillent par instruments financiers la répartition des ordres chez les brokers ;
- La synthèse globale du résultat des votes brokers;
- Le reporting Transactions Cost Analysis (Analyse des coûts);
- Présentation par NATIXIS TRADEX SOLUTIONS à NIMI de chaque modification et présentation annuelle de sa politique.

NIMI a mis en place un dispositif de suivi des intermédiaires et contreparties et procède à une revue annuelle des intermédiaires / contreparties sélectionnés. Il en va de même lorsqu'un changement significatif susceptible d'avoir une incidence sur la capacité à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients se produit.

Ce dispositif repose notamment sur la tenue de deux comités distincts :

- Le comité des gestions. Les participants à ce comité sont les responsables des lignes de gestion de NIMI, le directeur général ou son représentant le DGD, responsable de la table d'intermédiation de NATIXIS TRADEX SOLUTIONS,
- Le comité de contrôle organisé par le contrôle interne de NIMI.

NIMI procède alors aux mesures correctives adaptées en fonction des éventuelles défaillances constatées.

5.3 Conflits d'intérêts

NIMI dispose d'une politique *conflits d'intérêts* qui encadre le dispositif général en matière de conflits d'intérêts. Ce dispositif vise à assurer la protection des clients, en réaffirmant le principe de primauté

de l'intérêt de ces derniers, la volonté de traiter chacun d'entre eux de manière équitable et de leur communiquer, dans un souci de transparence, une information complète et adaptée.

6. COMMUNICATION ET REVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique est revue a minima annuellement, et chaque fois que les évolutions d'environnement le nécessitent (i.e. structure de marché, nouvelle réglementation etc.). Elle est susceptible d'être modifiée sans préavis à tout moment.

Ce document est disponible sur le site internet de NIMI. Il est également disponible sur demande. Vous pouvez contacter l'Assistance Clientèle NIMI en lui adressant un courriel à l'adresse :

ClientServicingAM@natixis.com

7. ACCEPTATION DU CLIENT

Dans le cadre de la gestion individuelle sous mandat et du service de RTO, le client devra fournir à NIMI préalablement à la fourniture du service :

- son consentement sur l'application de la présente politique d'exécution, en particulier sur la possibilité de pouvoir traiter en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation ;
- son consentement sur la possibilité pour NIMI ou NATIXIS TRADEX SOLUTIONS de ne pas rendre l'ordre public ; ou bien
- une instruction spécifique quant à l'exécution de ses ordres.

Concernant les autres services d'investissement, le client est réputé accepter la présente politique.

8. RESPONSABILITES (OBLIGATION DE MOYENS)

NIMI prend en permanence les mesures suffisantes pour chercher à obtenir la meilleure exécution possible des ordres passés pour le compte de ses clients. Cette disposition ne saurait néanmoins constituer une obligation de résultat. La prestation de service fournie par NIMI sera appréciée dans le cadre de son obligation de moyens.

NIMI ne peut être tenue responsable pour le non-respect ou le respect partiel de cette politique résultant de circonstances de « force majeure » l'empêchant d'honorer ses obligations. Enfin, NIMI ne pourra être tenu responsable des conséquences défavorables de l'exécution d'un ordre résultant de l'exécution d'instructions client spécifiques.

9. ENREGISTREMENT ET CONSERVATION DES DONNEES

NIMI conserve les informations pertinentes relatives à toutes les transactions sur instruments financiers qu'elle a conclues ainsi que la piste d'audit d'exécution des ordres. Ces informations peuvent comprendre le nom du client, la nature de la transaction, les intermédiaires, les détails de l'exécution ainsi que toute éventuelle instruction spécifique du client.

Annexe 1 : NIMI - Les 5 contreparties les plus utilisées en 2022

- SOCIETE GENERALE SA
- BPCE
- GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE - GOLDDEFA
- NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS
- J.P. MORGAN AG FRANKFURT

Annexe 2 : Périmètre des transactions spécifiques négociées en direct – Principes et critères retenus

Notation : 1 (primordial), 2 (important)

Type de transaction négociée en direct	Facteur 1 Prix	Facteur 2 Coût	Facteur 3 Rapidité d'exécution	Facteur 4 Probabilité d'exécution et de dénouement	Facteur 5 Taille de l'ordre	Facteur 6 Nature de l'ordre
Swaps et TRS (gré à gré)	1	1	2	2	1	2

Annexe 3 : NATIXIS TRADEX SOLUTIONS - Top 5 contreparties sélectionnées en 2022

Top 5 contreparties sélectionnées en 2022 par NATIXIS TRADEX SOLUTIONS

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (iii) Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (LEI: 6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	15.48%	22.64%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FH0WJAPEHTIQ77)	13.14%	12.93%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BARCLAYS BANK IRELAND PUBLIC LIMITED COMPANY (LEI: 2G5BKIC2CB69PRJH1W31)	9.31%	7.92%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY EUROPE SE (LEI: 54930056FHWP7GIWYY08)	8.22%	9.70%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	6.48%	6.48%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (ii) Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (LEI: 6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	23.36%	25.23%	Non applicable	Non applicable	0.00%

BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FH0WJAPEHTIQ77)	15.28%	13.05%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BARCLAYS BANK IRELAND PUBLIC LIMITED COMPANY (LEI: 2G5BKIC2CB69PRJH1W31)	7.69%	8.21%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Goldman Sachs Europe SE (LEI: 391200VVG0WJQVX03725)	7.34%	6.40%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY EUROPE SE (LEI: 54930056FHWP7GIWYY08)	7.13%	9.36%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés — actions & certificats représentatifs (i) Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FH0WJAPEHTIQ77)	10.11%	8.76%	Non applicable	Non applicable	0.00%
ITG 213800EEC95PRUCEUP63	9.45%	2.32%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	9.40%	10.43%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY EUROPE SE (LEI: 54930056FHWP7GIWYY08)	9.23%	4.36%	Non applicable	Non applicable	0.00%
EXANE (LEI: 969500UP76J52A9OXU27)	8.55%	17.10%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	(m) Autres instrument Actions et instruments assimilés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (LEI: 6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	28,34%	31.29%	Non applicable	Non applicable	0.00%

BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FH0WJAPEHTIQ77)	17.31%	12.94%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY EUROPE SE (LEI: 54930056FHWP7GIWYY08)	13.77%	14.34%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Goldman Sachs Europe SE (LEI: 391200VWG0WJQVX03725)	11.24%	10.14%	Non applicable	Non applicable	0.00%
HSBC CONTINENTAL EUROPE (LEI: FOHUI1NY1AZMJMD8LP67)	7,66%	2.97%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Dérivés sur actions				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	20.97%	43.71%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BARCLAYS BANK IRELAND PUBLIC LIMITED COMPANY (LEI: 2G5BKIC2CB69PRJH1W31)	17.08%	10.23%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FH0WJAPEHTIQ77)	16.26%	12.49%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Morgan Stanley Europe SE (LEI: 54930056FHWP7GIWYY08)	12.16%	7.45%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Goldman Sachs Europe SE (LEI: 391200VWG0WJQVX03725)	11.98%	11.97%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Produits indiciaires cotés
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N

Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	74.34%	25.18%	Non applicable	Non applicable	0.00%
FLOW TRADERS B.V. (LEI: 549300CLJI9XDH12XV51)	8.96%	2.00%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES (LEI: 969500ULCOY1IG0A4O72)	5.96%	2.43%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	5.86%	7.58%	Non applicable	Non applicable	0.00%
KEPLER CHEVREUX (LEI: 9695005EOZG9X8IRJD84°)	1.40%	2.72%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Dérivés sur Taux d'intérêt				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AUREL BGC (LEI: 5RJTDGZG4559ESIYLD31)	34.68%	34.37%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES (LEI: 969500ULCOY1IG0A4O72)	29.18%	30.26%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI: ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	12.63%	9.24%	Non applicable	Non applicable	0.00%
HPC SA (LEI: 969500AMLHB21RACL168)	7.66%	11.49%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GFI SECURITIES LIMITED (LEI: GUNTJCA81C7IHNBG1392)	6.30%	7.16%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				

Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AUREL BGC (LEI: 5RJTDGZG4559ESIYLD31)	37.91%	30.74%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Morgan Stanley Europe SE (LEI: 54930056FHWP7GIWYY08)	13.88%	8.09%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Goldman Sachs Europe SE (LEI: 391200VWGW0WJQVX03725)	9.90%	12.70%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES (LEI: 969500ULCOY1IG0A4O72)	9.29%	5.12%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GFI SECURITIES LIMITED (LEI: GUNTJCA81C7IHNBGI392)	8.94%	4.51%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Annexe 4 : Lieux d'exécution

Rapport annuel des cinq premiers lieux d'exécution Année 2022 NATIXIS TRADEX SOLUTIONS

Catégorie d'instruments	Instruments de dette				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
LA BANQUE POSTALE (LEI: 96950066U5XAAIRCPA78)	13.92%	0.91%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC: TREU)	7.54%	21.44%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BLOOMBERG- TSOX (MIC BTFE)	7.53%	18.26%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQJSJ21A208)	6.74%	1.60%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	6.08%	1.62%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Transparisation Tradweb sur instruments de dette

Catégorie d'instruments	Instruments de dette				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
J.P. MORGAN AG (LEI: 549300ZK53CNGEEI6A29)	9.69%	9.06%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	9.14%	8.16%	Non applicable	Non applicable	0.00%

NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	8.60%	6.68%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (LEI: 6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	8.48%	6.69%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	7.94%	5.94%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Transparisation TSOX sur instruments de dette

Catégorie d'instruments	Instruments de dette				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	9.23%	5.15%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG (LEI: 6TJCK1B7E7UTXP528Y04)	8.70%	7.65%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI : ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	8.30%	7.78%	Non applicable	Non applicable	0.00%
DEUTSCHE BANK AG (LEI: 7LTWFZYICNSX8D621K86)	8.30%	6.74%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN AG (LEI: 549300ZK53CNGEEI6A29)	7.99%	7.24%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Produits indiciaires cotés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés

TRADEWEB EUROPE LTD (MIC: TREU)	100.00%	100.00%	Not applicable	Not applicable	0.00%
------------------------------------	---------	---------	----------------	----------------	-------

Transparisation Tradeweb sur produits indiciels cotés

Catégorie d'instruments	Produits indiciels cotés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
JANE STREET NETHERLANDS BV (LEI: 549300AEODWETJDYFB29)	37.47%	32.11%	Non applicable	Non applicable	0.00%
FLOW TRADERS B.V. (LEI: 549300CLJI9XDH12XV51)	19.63%	17.20%	Non applicable	Non applicable	0.00%
OPTIVER V.O.F (LEI: 7245009KRY SAYB2QCC29)	15.72%	14.26%	Non applicable	Non applicable	0.00%
ITG (LEI: 549300XG5LFGN1IGYC71)	5.20%	5.20%	Non applicable	Non applicable	0.00%
KEPLER CHEVREUX (LEI: 9695005EOZG9X8IRJD84°)	4.68%	6.03%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Dérivés sur Taux d'intérêt				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	43.78%	44.28%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	21.49%	22.61%	Non applicable	Non applicable	0.00%

BNP PARIBAS SA (LEI: ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	11.76%	12.50%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN AG (LEI: 549300ZK53CNGEEI6A29)	7.78%	5.20%	Non applicable	Non applicable	0.00%
UNICREDIT BANK AG MUNICH (LEI: 2ZCNRR8UK83OBTEK2170)	7.05%	7.64%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Dérivés de crédit				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC: TREU)	81.02%	96.58%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN AG (LEI: 549300ZK53CNGEEI6A29)	12.46%	1.75%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI: ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	4.14%	0.70%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FHOWJAPEHTIQ77)	1.95%	0.35%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE (LEI: 8IBZUGJ7JPLH368JE346)	0.27%	0.26%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Transparisation Tradeweb sur dérivés de crédit

Catégorie d'instruments	Dérivés de crédit				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés

BNP PARIBAS SA (LEI: ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	40.17%	36.26%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN AG (LEI: 549300ZK53CNGEEI6A29)	33.42%	34.81%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FHOWJAPEHTIQ77)	20.71%	22.85%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE (LEI: 8IBZUGJ7JPLH368JE346)	3.47%	3.45%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	2.23%	2.63%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
FX ALL (MIC: FXRQ)	65.07%	86.79%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	12.05%	0.22%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BIDFX SYSTEMS LTD (LEI: 9845004D9A5C777C6728)	9.83%	12.53%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	7.48%	0.17%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	3.34%	0.16%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Transparisation FX ALL sur les dérivés sur devises

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				

Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	25.54%	33.76%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	17.20%	7.41%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	15.96%	13.78%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FH0WJAJEHTIQ77)	13.16%	22.20%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. Morgan AG (LEI: 549300ZK53CNGEEI6A29)	7.24%	5.10%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Transparisation EBSI sur dérivés sur devises

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	32.03%	30.47%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	28.05%	26.10%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI: ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	19.34%	19.78%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	17.28%	15.72%	Non applicable	Non applicable	0.00%
HSBC CONTINENTAL EUROPE (LEI: FOHUI1NY1AZMJMD8LP67)	3.05%	7.39%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	Opérations de financement sur titres
-------------------------	--------------------------------------

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS TRADEX SOLUTIONS (LEI: 969500OCY8KZTP2CB380)	74.74%	91.21%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	5.21%	0.53%	Non applicable	Non applicable	0.00%
LA BANQUE POSTALE (LEI: 96950066U5XAAIRCPA78)	4.22%	0.51%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	2.31%	0.43%	Non applicable	Non applicable	0.00%
HSBC CONTINENTAL EUROPE (LEI: FOHUI1NY1AZMJMD8LP67)	2.27%	1.02%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Transparisation Natixis TradEx Solutions

Catégorie d'instruments	Opérations de financement sur titres				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
EQUILEND (MIC EQIE)	20.67%	28.94%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BOFA SECURITIES EUROPE SA (LEI: 549300FH0WJAPEHTIQ77)	13.13%	13.07%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	12.74%	5.68%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI: ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	11.43%	10.68%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	8.00%	9.34%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Annexe 5 : Critères de sélection NATIXIS TRADEX SOLUTIONS

Il est précisé ci-après l'importance de chaque facteur d'exécution des ordres pour déterminer toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client

Les facteurs et critères d'exécution pris en compte pour déterminer les modalités de transmission ou d'exécution des ordres clients sont les suivants :

- **Prix** : prix de l'instrument financier
- **Coût** : prix et courtage
- **Probabilité d'exécution et de dénouement** : reflète le risque de ne pas pouvoir traiter l'intégralité de l'ordre et/ou dénouer en post-trade
- **Rapidité** : entre la réception de l'ordre par notre client, la confirmation de ses caractéristiques essentielles et son exécution sur le marché
- **Taille de l'ordre** : reflète le risque de peser sur le marché et la stratégie à mettre en place pour faire face à ce risque
- **Nature de l'ordre ou de l'instrument se réfère**, notamment, aux situations ci-après :
 - Une instruction spécifique prime sur les critères d'exécution par défaut
 - Une stratégie d'investissement/désinvestissement combinant plusieurs instruments requiert une stratégie de traitement de l'ordre qui tend à obtenir le meilleur résultat global et non instrument par instrument
 - Mettre en place la documentation légale (Contrat-cadre ISDA le plus souvent) ainsi que des lignes de crédit bilatérales (pour le compte des Clients) sont les deux prérequis pour traiter des contrats de gré à gré. La compétence ainsi que la rapidité des contreparties potentielles dans ce domaine sont cruciales.

Pour déterminer l'importance relative des facteurs d'exécution, NTEX tient compte des critères ci-après lorsqu'elle exécute les ordres de clients :

- Les caractéristiques de l'ordre concerné telles que son impact marché ;
- Les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de ces ordres telles que leur liquidité, zone géographique ou secteur... ;
- Les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre eut être acheminé
- Les caractéristiques de ses clients

Instrument financiers	Lieux d'exécution	Stratégies d'exécution	Facteurs
ACTIONS ET ETF			
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Marché réglementé ▶ Système multilatéral de négociation ▶ Système organisé de négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	<p>Les ordres sont transmis via des intermédiaires sélectionnés soit par connexion électronique directe ou via des plateformes de négociation</p> <p>Les Programmes de transaction (Program Trading) peuvent être utilisés pour la négociation de paniers d'actions.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 1. Coût* 2. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Produits indicels cotés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Marché réglementé ▶ Autres fournisseurs de liquidité 	<p>Les ordres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités • ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 1. Coût 2. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre

Importance de chaque facteur : 1 (primordial), 2 (important), 3 (à considérer), 0 (sans objet).

**Le critère de coût n'est pris en compte qu'à hauteur des éléments connus par NTEX. Il peut s'agir par exemple des frais des intermédiaires. En revanche, les coûts de traitement d'une opération (par exemple par le Middle Office ou le dépositaire du client ou les taxes) pour lesquels NTEX n'a pas d'informations ne peuvent pas être pris en compte dans la décision d'allocation. De même, le choix d'un broker spécifique pour diminuer l'impact fiscal (opération d'achat / vente dans une même journée) ne peut être pris en compte que si le Client le précise dans son instruction.*

Instruments financiers	Lieux d'exécution	Stratégies d'exécution	Facteurs
OBLIGATIONS ET INSTRUMENTS MONETAIRES			
Convertibles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système multilatéral de négociation ▶ Système organisé de négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	<p>Les ordres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités • ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 1. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Obligations & Bons du Trésor	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système multilatéral de négociation ▶ Système organisé de négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	<p>Les ordres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités • ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés <p>Les Programmes de transaction (Program Trading) peuvent être utilisés pour la négociation de paniers d'obligations.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 1. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Titres de créance négociables (hors bons du Trésor)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	<p>Les ordres sont transmis directement à des intermédiaires sélectionnés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 1. Coût* 1. Rapidité d'exécution 3. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre

Importance de chaque facteur : 1 (primordial), 2 (important), 3 (à considérer), 0 (sans objet).

**Le critère de coût n'est pris en compte qu'à hauteur des éléments connus par NTEX. Il peut s'agir par exemple des frais des intermédiaires. En revanche, les coûts de traitement d'une opération (par exemple par le Middle Office ou le dépositaire du client ou les taxes) pour lesquels NTEX n'a pas d'informations ne peuvent pas être pris en compte dans la décision d'allocation. De même, le choix d'un broker spécifique pour diminuer l'impact fiscal (opération d'achat / vente dans une même journée) ne peut être pris en compte que si le Client le précise dans son instruction.*

Instrument financiers	Lieux d'exécution	Stratégies d'exécution	Facteurs
DERIVES			
Dérivés Listés dont Options	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Marché réglementé ▶ Système multilatéral de négociation ▶ Système organisé de négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	Les ordres sont transmis via des intermédiaires sélectionnés soit par connexion électronique directe ou via des plateformes de négociation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 3. Coût* 1. Rapidité d'exécution 1. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Dérivés Crédit	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système multilatéral de négociation ▶ Système organisé de négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	Les ordres sont : <ul style="list-style-type: none"> • mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités • ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 1. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre
Dérivés Taux (OTC)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système multilatéral de négociation ▶ Système organisé de négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	Les ordres sont : <ul style="list-style-type: none"> • mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités • ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 2. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 2. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre

Importance de chaque facteur : 1 (primordial), 2 (important), 3 (à considérer), 0 (sans objet).

**Le critère de coût n'est pris en compte qu'à hauteur des éléments connus par NTEX. Il peut s'agir par exemple des frais des intermédiaires. En revanche, les coûts de traitement d'une opération (par exemple par le Middle Office ou le dépositaire du client ou les taxes) pour lesquels NTEX n'a pas d'informations ne peuvent pas être pris en compte dans la décision d'allocation. De même, le choix d'un broker spécifique pour diminuer l'impact fiscal (opération d'achat / vente dans une même journée) ne peut être pris en compte que si le Client le précise dans son instruction.*

Instrument financiers	Lieux d'exécution	Stratégies d'exécution	Facteurs
MARCHE PRIMAIRE			
Marché primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Teneurs de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité 	Les ordres sont placés directement auprès des teneurs de marché ou via des outils dédiés	<ul style="list-style-type: none"> 2. Prix 0. Coût* 2. Rapidité d'exécution 1. Probabilité d'exécution et de dénouement 1. Taille de l'ordre 1. Nature de l'ordre
FINANCEMENT SUR TITRE			
REPO et Prêt / Emprunt	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système multilatéral de négociation ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité ▶ Gré à gré 	Les ordres sont : <ul style="list-style-type: none"> • mis en concurrence dans une plateforme (RFQ) de plusieurs intermédiaires habilités • ou transmis directement à des intermédiaires sélectionnés 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Prix 0. Coût* 2. Rapidité d'exécution 2. Probabilité d'exécution et de dénouement 2. Taille de l'ordre 2. Nature de l'ordre

Importance de chaque facteur : 1 (primordial), 2 (important), 3 (à considérer), 0 (sans objet).

**Le critère de coût n'est pris en compte qu'à hauteur des éléments connus par NTEX. Il peut s'agir par exemple des frais des intermédiaires. En revanche, les coûts de traitement d'une opération (par exemple par le Middle Office ou le dépositaire du client ou les taxes) pour lesquels NTEX n'a pas d'informations ne peuvent pas être pris en compte dans la décision d'allocation. De même, le choix d'un broker spécifique pour diminuer l'impact fiscal (opération d'achat / vente dans une même journée) ne peut être pris en compte que si le Client le précise dans son instruction.*